

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0904

26-A-0299	FRETIN - PERONNE-EN-MELANTOIS - Rue de Péronne et rue de Templeuve - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-DD-920	MOUVAUX - 10 rue marceau - Délégation du droit de préemption urbain
26-DD-0921	BOUSBECQUE - 3F NOTRE LOGIS - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0922	FRETIN - HABITAT Hauts-de-France - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0923	MOUVAUX - 3F NOTRE LOGIS - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0924	LOMME - TISSERIN - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0925	RONCHIN - 3F NOTRE LOGIS - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0926	VILLENEUVE D'ASCQ - NOREVIE - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0927	WAVRIN - NOREVIE - Garantie d'emprunt au titre du logement social
26-DD-0932	ARMENTIERES - Près du Hem - Ecole Sainte Philomène - Convention d'occupation temporaire



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

26-DD-0934	Mandat spécial - Journées nationales de France Urbaine - 1er octobre 2026 - Paris - Attribution
------------	---

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 29 sept. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

